

**Fiche de données de sécurité**

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 &amp; (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS MK226

Date de création 13 October 2020

Date de la dernière révision 21 February 2022

**1 - Identification du produit et de la société****a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette**

Tradenames: MicroFoil Tape

**b - Identification du produit**

PRODUIT A BASE DE FILAMENT CONTINU

**c - Utilisation du produit**

Ce(s) produit(s) est(sont) utilisé(s) dans les domaines de l'isolation thermique, des écrans thermique, du calorifugeage, des joints et joints d'expansion, dans les fours industriels, les fours tunnel, les chaudières et autres équipements de process ainsi que dans le domaine de l'aérospatial, de l'automobile et de l'électroménager et comme systèmes de protection feu passive et dispositifs coupe-feu. (Veuillez vous référer à la documentation technique pour plus d'informations).

**d - Fabricant/fournisseur**

<b>Morgan Thermal Ceramics Canada</b> 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	<b>Morgan Thermal Ceramics</b> Elkhart Facility 2730 Industrial Parkway Elkhart, IN 46516 (PHONE: 574-296-3500)
---	---

**e -**

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com) ou écrire à [MT.NorthAmerica@morganplc.com](mailto:MT.NorthAmerica@morganplc.com)

**2 - Identification des dangers****a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200****b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200**

En vertu de la norme HCS 2012 de l'OSHA, les FCR sont classifiés en tant que cancérogène de catégorie 2 du SGH .

**Pictogrammes de danger****Mots indicateurs**

Avertissement

**Mentions de danger**

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

**Mises en garde**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Utiliser une protection respiratoire requise; voir la section 8 de la fiche de données de sécurité.

En cas d'inquiétudes relatives à une exposition, consulter un médecin.

Stocker de manière à réduire au minimum les poussières en suspension.

Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

**Renseignements complémentaires**

Peut provoquer une irritation mécanique temporaire des yeux, de la peau ou des voies respiratoires exposés.

Réduire l'exposition aux poussières en suspension.

**En cas d'urgence****c - Effets chroniques****d - Règle relative au mélange****3 - Composition / Information sur les composants**

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Filamente continue de verre	65997-17-3	95 - 98
Ensimage	NINGUNO	2 - 5

**b -**

Produit de fibre de verre

**d - Impuretés et additifs stabilisants**

#### 4 - Premiers secours

##### a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

###### Yeux

En cas d'apparition d'une irritation, rincer immédiatement les yeux à l'aide de grandes quantités d'eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins ou des conseils médicaux.

###### Peau

Si la peau est irritée, enlever les vêtements contaminés. Ne pas frotter ou gratter la peau. Laver les zones en contact abondamment à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

###### Voies respiratoires

Sortir à l'air frais. En cas de respiration difficile, donner de l'oxygène. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

###### Voies gastro-intestinales

En cas d'irritation gastrointestinale déplacer la personne dans une zone sans poussière.

##### c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

#### 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

##### a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

##### c - Codes NFPA

##### b - Dangers NFPA inhabituels

#### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### a -

Eviter de générer de la poussière. Utilisez des méthodes réduisant la poussière telles que l'humidification ou l'aspiration pour nettoyer les zones de travail. Lors des opérations de nettoyage par aspiration l'aspirateur doit être équipé avec un filtre haute efficacité. L'utilisation d'air comprimé ou le balayage à sec ne doivent pas être utilisés.

##### b -

Fréquemment, nettoyer l'espace de travail avec un aspirateur ou un balai humide pour réduire l'accumulation de débris. Ne pas nettoyer à l'air comprimé.

#### 7 - Manipulation et stockage

##### a - Manipulation

Gardez le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Transférer uniquement aux contenants approuvés avec un étiquetage complet et approprié. Ne prenez pas à l'interne. Restez hors de portée des enfants.

##### b - Conteneurs vides

##### Entreposage

#### 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

##### a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Filament de verre continu	1 f/cc	Non établi	*aucune

##### AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)

Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.

##### b - Mesures techniques

##### c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

###### EPI - Peau

Utiliser des vêtements amples à manches longues, des gants et une protection de la tête suivant nécessité afin de prévenir une irritation de la peau.

###### EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

###### EPI - Voies respiratoires

Lorsqu'il n'est pas possible ou faisable de réduire les expositions aux poussières alvéolaires par des moyens techniques il est recommandé d'encourager les employés à suivre les mesures de bonne pratique et d'utiliser des protections respiratoires. Se conformer aux standards de protection respiratoire de l'OSHA 29 CFR 1910.134 et CFR 1926.103

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Matériau blanc d'aspect laineux sans odeur.
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Non disponible
pH	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Sans objet
h - Taux d'évaporation	Sans objet.
i - Inflammabilité	Sans objet
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Sans objet
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Non applicable
Gravité spécifique	Non applicable
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Non déterminé.
p - Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
q - Température de décomposition	Sans objet.
r - Viscosité	Non disponible

## 10 - Stabilité et réactivité

### a - Stabilité chimique

### b - Conditions à éviter

Ce matériau est stable dans toutes les conditions d'utilisation et de stockage.

### Polymérisation dangereuse

Non applicable

### d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

### e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Aucun.

### f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

## 11 - Informations toxicologiques

### b - Toxicité aigue

### c - Epidémiologie

### d - Toxicologie

#### 11.1.2 DONNEES TOXICOLOGIQUES CHEZ L'HOMME LAINE DE VERRE

Les études épidémiologiques chez les travailleurs de l'industrie de production de laines minérales n'ont pas montré d'effets dus à l'exposition aux laines minérales. L'excès de cancer rapporté dans l'étude de 1982 a fait l'objet de recherches supplémentaires et l'analyse sur les facteurs confondants. Ces études ont montré que l'excès n'était pas attribuable aux fibres. Le tabagisme a été identifié comme étant le facteur confondant le plus important.

#### FILAMENT CONTINU DE VERRE E

En raison de leur large diamètre, les filaments de verre E ne sont pas respirables.

Il n'y a pas d'information toxicologique spécifique chez l'homme.

#### 11.2 INFORMATION SUER LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

#### ETUDES EXPERIMENTALES SUR LES AES

Dans les études long-terme, il n'a pas été mis en évidence de relation dose-effet autres que celles observées pour les poussières "inertes". Des études subchroniques à dose maximum atteignable montrèrent tout au plus une légère inflammation transitoire. Des fibres présentant les mêmes caractéristiques de biopersistance dans les tissus ne produisent pas de tumeur lorsqu'injectées dans la cavité intrapéritonéale du rat.

#### PROPRIETES IRRITANTES

Lorsque testées suivant les méthodes approuvées (Directive 67/548/CEE, Annexe 5, méthode B4) les fibres contenues dans ce matériau donne des résultats négatifs. Toutes les laines minérales artificielles comme certaines fibres naturelles, peuvent produire un légère irritation pouvant engendrer des démangeaisons ou plus rarement chez des sujets plus sensibles, une légère rougeur. Contrairement à d'autres réactions irritantes ceci n'est pas le résultat d'une allergie ou d'un dommage cutané d'origine chimique mais est causé par un effet mécanique sur la peau.

#### Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

## 12 - Informations écologiques

Aucune donnée disponible.

### c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

### d - Mobilité dans le sol

Aucune mobilité dans le sol.

### e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

### Gestion des déchets

Se conformer aux réglementations fédérales, d'état et locales.

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

## 14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable  
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable  
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Ce matériau n'est pas un matériau dangereux réglementé pour le transport.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

## 15 - Informations Réglementaires

15.1 -

### REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

**SARA Titre III:** Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

**OSHA:** Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

**TSCA:** Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA.

15.2 -

### REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

**SIMDUT Canada :** Non applicable.

**APE Canada :** Si nécessaire, toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS)

## 16 - Autres informations

### Dévitirification

PRECAUTION A PRENDRE APRES UTILISATION LORS DE L'ENLEVEMENT.

Les isolations haute température (LIHT) sont essentiellement utilisées pour maintenir la température dans un volume clos à 900°C ou au-delà. La température d'exposition maximum a lieu sur la face chaude de l'isolant. La température à l'intérieur de l'isolant décroît de la face chaude vers la face froide dans la mesure où l'isolant s'isole lui-même. Dès lors seule une épaisseur fine de la face chaude de l'isolant se dévitirifie et la poussière alvéolaire générée durant l'enlèvement de l'isolant ne contient pas de niveaux détectables de silice cristalline en général.

L'évaluation toxicologique des effets de la présence de silice cristalline dans des laines d'isolation haute température chauffées artificiellement n'ont pas montrés d'accroissement de toxicité in vivo ou in vitro. La combinaison de différents facteurs comme la fragilité des fibres ou la présence de cristaux noyés dans le structure vitreuse de la fibre et donc non biologiquement disponibles, peuvent expliquer l'absence de toxicité. L'évaluation de l'IARC telle que donnée dans la monographie 68 n'est pas adéquate dans la mesure où la silice cristalline n'est pas biologiquement disponible dans les laines d'isolation haute température après service.

### Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com)

### Evaluation de danger SIMD

### Fiches de données techniques

### Sommaire des révisions

1<sup>st</sup> Edition of SDS

### FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

### Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou implicite), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.